

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Pendant trois ans la salle des délibérations municipales de Roubaix a retenti des injures, des invectives, des accusations infamantes que se renvoyaient les membres de l'ancien conseil. Tripoteurs, colporteurs, idiots, roujis sont réciproquement bêtisés. Et pour que rien ne manquât à l'éclat du spectacle, ils lui ont donné toute la publicité possible, en empruntant tour à tour les colonnes des journaux et la tribune des réunions publiques.

Voilà les hommes qu'on entend aujourd'hui de réconcilier, et auxquels on vient d'offrir la main et de marcher unis à l'assaut de la municipalité.

Oublier le passé ? Les candidats seront peut-être capables de ce lourd sacrifice, mais espère-t-on sérieusement l'imposer aux électeurs ? On nous réconcilie, dit quelque part Asmodée dans le *Diable boiteux*, nous nous embrassons, et depuis ce jour nous sommes ennemis mortels. C'est ce qui arriverait infailliblement. Trois semaines ne s'écouleraient pas que les appétits s'éveilleraient plus après, les haines plus implacables.

Il est vrai que pour lever toutes les hésitations, on invoque l'intérêt supérieur de la République.

Nous pourrions demander s'il n'est pas supérieur de la République exige que la salle du conseil devienne une sorte de halle où radicaux et opportunistes s'exerceront à qui mieux mieux dans le manège de l'injure ; — s'il n'est de l'intérêt supérieur de la République que la mairie de Roubaix soit une «pétardière», ne laissant aux administrés, qui sollicitent un renseignement, d'autres ressources que de se « heurter la tête contre les murs » ; — si la République gagne à ce que l'intérêt général soit subordonné à l'intérêt personnel des conseillers municipaux ; — enfin si elle sera plus solidement établie, quand des sectaires auront accompli leur œuvre de désorganisation, quand la prospérité industrielle de Roubaix sera de nouveau atteinte, quand le travail manquera, quand les finances communales seront irrémédiablement compromises et que, pour combler le déficit toujours croissant du budget, il faudra tout à la fois augmenter les impositions et les droits d'octroi déjà si lourds pour le petit commerçant, le petit employé et les ouvriers.

N'insistons pas, nous aurions trop beau jeu. Aussi bien, ce n'est pas sur le terrain politique que la lutte est engagée, c'est sur celui des affaires. Républicains ou non, les électeurs savent quels grands intérêts moraux et matériels ils ont à défendre devant le scrutin ; ils savent ce qu'il leur en a coûté pour avoir nommé les conseillers sortants, de préférence à de bons administrateurs.

Par leur vote de dimanche dernier, les Roubaixiens ont hautement manifesté leurs préférences pour les principes de vraie liberté et de sage administration. Ils ont renvoyé dos à dos les groupes ennemis qui formaient la majorité du conseil. Les intrigants se flattent de l'espoir qu'ils se déjugeront à huit jours d'intervalle et accepteront en bloc ce qu'ils ont refusé en détail. C'est mal les connaître ; nos concitoyens persistent dans leurs premiers sentiments, et, en dépit de toutes les intrigues, le scrutin du 11 sera la condamnation éclatante et définitive de ces affreux agissements qui ont prévalu au sein de l'ancienne municipalité.

L'honorable M. N. Comerre, dont on connaît les opinions républicaines et sagement libérales, veut bien adresser la lettre suivante :

« Monsieur A. Reboux, directeur du *Journal de Roubaix*.

« Cédant aux instances qui m'ont été faites, je consens à être porté sur la liste du comité indépendant.

« Agréé, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« N. COMERRE.

« Roubaix, 3 mai 1884. »

Des affiches révolutionnaires, nuance grossière, ont été trouvées, ce matin, dans quelques rues de Roubaix.

Ces affiches ne sont autres que le 2a et le 3e cotés du journal anarchiste *l'Alarme*, paru, dimanche 4 mai, à Lyon. La proclamation, qui s'y trouve et qu'on va lire, a été imprimée de façon à pouvoir être placardée.

« Liberté, égalité, justice.

« AUX TRAVAILLEURS

« Compagnons,

« Une fois de plus vous êtes conviés à voter, c'est-à-dire à vous choisir de nouveaux maîtres. Tombez-vous encore dans les errements du passé et sanctionnez-vous votre asservissement en déposant un bulletin dans l'urne électorale ? Réfléchissez ! Il est encore temps, mais l'heure est sonnée.

« L'expérience du parlementarisme n'est-elle pas suffisamment faite ! Voilà bientôt quarante ans que le suffrage universel fonctionne, depuis quarante ans il est la clé de voûte du système gouvernemental qui nous régit. Qu'a-t-il produit ? Quels résultats a-t-il donnés ?

« Excusez-moi mon ignorance, mais je ne sais pas bien votre explication.

« La part des enfants légitimes a été ainsi réglée par le législateur. Si au moment de la mort il n'existe qu'un enfant, le père peut disposer de la moitié de sa fortune et du quart seulement s'il y en a plusieurs. Or, dans l'espèce, votre futur époux n'ayant qu'une fille, il pourra par un acte de dernière volonté vous attribuer une part égale à la sienne. Remarquez que je ne raisonne que dans l'hypothèse où il n'aurait pas de descendants de son second mariage ; ainsi que je vous le disais, l'avenir est donc entre vos mains, si, comme tout le fait prévoir, l'union que vous allez contracter est heureuse, l'homme dont vous aurez embelli les derniers jours regardera comme un devoir de ne pas vous laisser déchoir de la position que vous aurez occupée.

« Si ne vous donne pas la moitié de sa fortune, au moins vous en laisserez-t-il l'usufruit. Vous avez bien compris mon explication, n'est-ce pas ? Auriez-vous quelque objection à me soumettre ?

« Après avoir un peu hésité, elle répondit d'une voix ferme :

« Aucune ! Je vous autorise à dire à M. le marquis que je suis parfaitement satisfaite ; puis, elle se leva comme pour indiquer que la conférence était terminée.

« Aussitôt qu'elle fut seule, l'expression de sa physionomie changea subitement.

« Loin de s'améliorer, notre situation économique ne fait qu'empirer de jour en jour. Les salaires baissent, les gages augmentent, chaque jour et s'aggravent toujours à l'écrasement du prolétariat par la force armée mise à la disposition de vos exploitateurs par vos gouvernants, c'est-à-dire par vos élus ; les misères va grandissant. Or, tout fait les choses au malheur universel pour porter remède à cette situation.

« Bien, absolument rien.

« Qu'ils soient radicaux ou socialistes, bourgeois ou ouvriers, qu'ils viennent d'en haut ou qu'ils partent d'en bas, le gouvernement, qu'il s'appelle Sénat, Chambre des députés ou Conseil municipal, n'est que le détenteur d'un pouvoir arbitraire, et ce que nous réclamons hautement c'est la liberté.

« Tant qu'existera le droit à l'accomplissement des tâches sociales, la société sera divisée en deux classes : maîtres et esclaves, dirigeants et dirigés, exploités et exploités ; tant qu'un individu quelconque pourra s'enrichir du travail de son semblable, la Liberté et l'Égalité ne seront qu'un mirage menteur.

« Nous voulons que chaque être humain soit complètement libre et n'ait à attendre de personne les moyens de vivre.

« Travailleurs,

« Point n'est besoin de législateurs ou conseillers municipaux pour arriver à la Révolution victorieuse qui, balayant les parasites, vous rendra vos droits et la liberté.

« Ne votez donc pas !

« Ne même que vous écarterez de l'église, de même que vous n'y envoyez pas vos fils, votre devoir est de vous écarter de l'urne électorale, car, en vous associant à cette dette bourgeoise, vous reconnaîtrez à vos élus le droit de vous tenir en esclavage.

« Laissez les candidats à leurs programmes, n'oubliez pas tous les renégats passés à tous ces vendus qui, la veille de leur nomination, vous ont promis le ciel et le paradis, et se moquent de vous le lendemain de leur élection.

« Conservez vos bulletins de vote pour bourrer vos fusils.

« Abstenez-vous donc ! Conservez vos forces pour l'action et ne vous bornes pas à protester ; agissez !

« Votre devoir est de sortir du cercle étroit des querelles électorales, de propager par tous les moyens l'esprit de révolte dans les masses, de grouper tous les déshérités, tous les opprimés, toutes les victimes de l'enfer social actuel et de leur indiquer le but final :

« LA RÉVOLUTION SOCIALE ! »

« Candidat abstentionniste :

« BARDIN, 26 rue de Vauban, 26.

Le signataire, J. Bardin, est un Lyonnais.

Installation des conseils municipaux. — M. le préfet vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1er. — Tous les conseils municipaux du département, dus le 4 mai ou à dire au scrutin de ballottage le 11 mai, se réuniront pour ouvrir leur session ordinaire de mai qui, aux termes de la loi, peut, comme session extraordinaire, durer six semaines, le dimanche 18 courant.

Art. 2. — Cette session s'ouvrira dans chaque commune par :

1^o L'installation du conseil municipal ;

2^o L'élection du maire, de l'adjoint ou des adjoints, suivant le système de population de la commune ;

Art. 3. — Il sera élu un adjoint dans les communes de 2,500 habitants et au-dessus :

1^o 25,001 à 35,000 habitants, 2 adjoints ;

2^o 35,001 à 40,000 — 3 adjoints ;

3^o 40,001 à 45,000 — 4 adjoints ;

4^o 45,001 à 50,000 — 5 adjoints ;

5^o 50,001 à 60,000 — 6 adjoints ;

6^o 60,001 à 70,000 — 7 adjoints ;

7^o 70,001 à 80,000 — 8 adjoints ;

8^o 80,001 à 100,000 — 10 adjoints ;

9^o 100,001 à 125,000 — 12 adjoints ;

10^o 125,001 à 150,000 — 15 adjoints ;

11^o 150,001 à 200,000 — 20 adjoints ;

12^o 200,001 à 250,000 — 25 adjoints ;

13^o 250,001 à 300,000 — 30 adjoints ;

14^o 300,001 à 400,000 — 40 adjoints ;

15^o 400,001 à 500,000 — 50 adjoints ;

16^o 500,001 à 600,000 — 60 adjoints ;

17^o 600,001 à 700,000 — 70 adjoints ;

18^o 700,001 à 800,000 — 80 adjoints ;

19^o 800,001 à 900,000 — 90 adjoints ;

20^o 900,001 à 1,000,000 — 100 adjoints ;

21^o 1,000,001 à 1,250,000 — 125 adjoints ;

22^o 1,250,001 à 1,500,000 — 150 adjoints ;

23^o 1,500,001 à 2,000,000 — 200 adjoints ;

24^o 2,000,001 à 2,500,000 — 250 adjoints ;

25^o 2,500,001 à 3,000,000 — 300 adjoints ;

26^o 3,000,001 à 4,000,000 — 400 adjoints ;

27^o 4,000,001 à 5,000,000 — 500 adjoints ;

28^o 5,000,001 à 6,000,000 — 600 adjoints ;

29^o 6,000,001 à 7,000,000 — 700 adjoints ;

30^o 7,000,001 à 8,000,000 — 800 adjoints ;

31^o 8,000,001 à 9,000,000 — 900 adjoints ;

32^o 9,000,001 à 10,000,000 — 1,000 adjoints ;

33^o 10,000,001 à 12,500,000 — 1,250 adjoints ;

34^o 12,500,001 à 15,000,000 — 1,500 adjoints ;

35^o 15,000,001 à 20,000,000 — 2,000 adjoints ;

36^o 20,000,001 à 25,000,000 — 2,500 adjoints ;

37^o 25,000,001 à 30,000,000 — 3,000 adjoints ;

38^o 30,000,001 à 40,000,000 — 4,000 adjoints ;

39^o 40,000,001 à 50,000,000 — 5,000 adjoints ;

40^o 50,000,001 à 60,000,000 — 6,000 adjoints ;

41^o 60,000,001 à 70,000,000 — 7,000 adjoints ;

42^o 70,000,001 à 80,000,000 — 8,000 adjoints ;

43^o 80,000,001 à 90,000,000 — 9,000 adjoints ;

44^o 90,000,001 à 1,000,000,000 — 10,000 adjoints ;

45^o 1,000,000,001 et au-dessus — 100,000 adjoints ;

Art. 4. — Conformément aux articles 18 et 17 de la loi du 5 avril, la convocation pour la réunion dans laquelle est élu le conseil municipal, est adressée à tous les conseillers par le maire, trois jours francs au moins avant le jour de la réunion. Elle est faite par écrit et contient, outre l'indication de l'heure et du lieu de la réunion, l'objet de la convocation.

La convocation est, en outre, affichée à la porte de la mairie et mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal.

Le non-accomplissement de toutes ces formalités est de droit strict.

Art. 5. — Les nominations faites par le conseil municipal devront être rendues publiques dans les vingt-cinq heures de leur date, par voie d'affiche apposée à la porte de la mairie.

Il est tenu des maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Art. 6. — Les nominations faites par le conseil municipal devront être rapportées à cet égard, à la loi du 5 avril et aux instructions précises de M. le ministre de l'Intérieur, insérées dans le N° 13 du *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture* en date du 18 avril 1884.

Deux communes auront 3 adjoints, celles de Tourcoing et de Dunkerque ; une en aura 5, Roubaix ; une en aura 8, Lille.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Deltour, curé d'Hein, chanoine honoraire, décédé mardi soir.

Concours colombophiles. — Voici le résultat du concours du 4 mai, sur Longueau, organisé par le comité établi chez M. Rabaux, cabaretier, rue Saint-Honoré, 23 :

1^{er} prix, Emile Olivier, 8 heures 23. — 2^e, Denis Desfontaines, 8 h. 30. — 3^e, Emile Olivier, 8 h. 31. — 4^e, Emile Olivier, 8 h. 31. — 5^e, Emile Olivier, 8 h. 31. — 6^e, Maes, 8 h. 31 m. 54. — 7^e, Scamps, 8 h. 32. — 8^e, Ducatez, 8 h. 32 m. 18. — 9^e, Bertin, 8 h. 33 m. 36. — 10^e, Mossion, 8 h. 33 m. 36. — 11^e, Scamps, 8 h. 34. — 12^e, Nicolas, 8 h. 34 m. 24.

La société le Pigeon-Voyageur, établie à l'Estaminet du Pigeon-Voyageur, tenu par Ernest Hermain, rue du Fontenoy, 192, informe les amateurs colombophiles qu'elle donnera, le dimanche 11 mai, un grand concours sur Longueau.

Une femme de la rue Magenta, Marie Melder, a volé un jambon à une voisine ; elle a aussi soustrait un litre de genièvre chez M. Storme, rue Bernart.

Procès-verbal à été dressé.

Menus faits. — Un tisserand, Ferdinand Vanhelle, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Procès-verbal a été dressé contre Désiré Lamoine, commissionnaire, rue Parmentier, pour coups et blessures à un épicer de Tourcoing.

Ephémérides de la charité roubaixienne. — 8 mai 1874. — Les héritiers de feu Pierre Bot et Marie Mallin, déclarent avoir vendu à M. Jacques Lefebvre, prêtre, pour l'hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix, 7 bon-

niers 12, cent d'héritage en plusieurs pièces, situés en la paroisse de Watrillon, le tout, moyennant le prix principal de 20,000 francs. (Archives de Roubaix, G. 4, n° 17, 18.)

8 mai 1872. — H. Tavernier, propriétaire du fief de la moissonnière à Heins, reconnaît avoir reçu des héritiers de l'hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix, 100 francs pour droit d'amortissement perpétuel d'un manoir et 1,540 francs de rentes viagères à l'usage de l'hôpital. (Archives de Roubaix, G. 8, n° 37, 38.)

8 mai 1877. — Zicmae Lecomte, pauvre, affirme dans un procès qu'il a intenté au magistrat, qu'un pauvre n'est point obligé de payer des choses qu'il vit et à soulager les pauvres par ses soins, et qu'il n'est pas à l'usage de l'hôpital, quand les fonds manquent, n'étant, en effet, établi par une loi formelle mais, elle n'a pas été moins reconnue, puisque le magistrat était tenu de rembourser les avances ainsi effectuées. C'était, d'ailleurs, de cette façon que le conseil général des pauvres, en ce qui concerne le manoir de la moissonnière, reconnaît avoir reçu des héritiers de l'hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix, 100 francs pour droit d'amortissement perpétuel d'un manoir et 1,540 francs de rentes viagères à l'usage de l'hôpital. (Archives de Roubaix, G. 8, n° 37, 38.)

Cette obligation pour les pauvres d'avancer à la caisse de la table des pauvres certaines sommes nécessaires à son fonctionnement immédiat, quand les fonds manquent, n'étant, en effet, établie par une loi formelle mais, elle n'a pas été moins reconnue, puisque le magistrat était tenu de rembourser les avances ainsi effectuées. C'était, d'ailleurs, de cette façon que le conseil général des pauvres, en ce qui concerne le manoir de la moissonnière, reconnaît avoir reçu des héritiers de l'hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix, 100 francs pour droit d'amortissement perpétuel d'un manoir et 1,540 francs de rentes viagères à l'usage de l'hôpital. (Archives de Roubaix, G. 8, n° 37, 38.)

Le soir de mardi à mercredi, un individu a tenté de s'introduire dans le magasin de la voyeu Corset, boulangerie, en enlevant un boulon de la porte.

Il a été arrêté par deux douaniers qui se sont mis à sa poursuite mais n'ont pu l'atteindre.

Le signalement de ce malfaiteur a été remis à la police.

Expulsés. — Rosalie-Justine Sirieux, Léopold Teubaut, Alfred Venerd, Alfred-Léopold-Camille Delattre, J.-B. Blatrain, Boottard, etc.

TOURCOING

La nuit de mardi à mercredi, un individu a tenté de s'introduire dans le magasin de la voyeu Corset, boulangerie, en enlevant un boulon de la porte.

Il a été arrêté par deux douaniers qui se sont mis à sa poursuite mais n'ont pu l'atteindre.

Le signalement de ce malfaiteur a été remis à la police.

Expulsés. — Rosalie-Justine Sirieux, Léopold Teubaut, Alfred Venerd, Alfred-Léopold-Camille Delattre, J.-B. Blatrain, Boottard, etc.

LILLE

UNE CALOMNIE

Le Progrès du Nord a annoncé, hier, qu'un vicair de des environs de Lille, M. Augustin Rogé âgé de quarante ans, était poursuivi pour faits immoraux.

Aucun prêtre du diocèse ne répond au nom d'Augustin Rogé.

Aucun prêtre des environs de Lille n'est poursuivi.

Nous mettons le Progrès au défi d'établir son assertion diffamatoire.

Société industrielle. — La prochaine séance du comité de commerce, de la banque et de l'utilité publique, aura lieu vendredi 9 mai, à deux heures, dans le local de la société, rue des Jardins, 29.

Ordre du jour : 1^o Correspondance. — 2^o M. Labbe. Examen du projet de la commission parlementaire relative aux décrets sur les sociétés. — 3^o M. Dubar. La coopération. — 4^o Objets divers.

Souvenirs historiques. — La commission historique a effectué un tour d'inspection à l'église St-Noble-Tour, la plus ancienne des monuments historiques de Lille, dont elle a vérifié l'état actuel et établi la restitution possible.

La commission s'est rendue ensuite à l'église St-Sauveur, où M. Mongy, directeur des travaux municipaux, lui a indiqué sur place les remanèments malheureux qui, à une époque précédente — probablement après les dommages causés par le bombardement de 1792, — ont dégradé intérieurement ce monument en dissipant sa voûture primitive derrière un plafond de plâtre établi à 5 ou 6 mètres plus bas. Il ne serait pas impossible ni même difficile de rendre à ce vieil édifice sa hauteur réelle par le haut, en supprimant le plafond de plâtre qui le dénature ; Saint-Sauveur de Lille reprendrait alors son type architectural normal dont on trouve le pendant fidèle dans certains édifices soigneusement conservés en Belgique.

M. de Bangehem arrive en train à Lille à 7 heures et a été reçu par M. Oger, maire, et trois autres conseillers municipaux.

Le reste des conseillers à élire à qui il n'a manqué qu'une seule voix dimanche. Leur accès n'est donc certain.

Notre correspondant d'Arras nous écrit :

« La lutte sera très-vive dimanche prochain sur les noms de MM. Paris, Blondel, Grand Guillaume, Vasselie, Croavis, Brochart, candidats conservateurs.

« Les républicains cherchent et demandent à tous les échos, des candidats présentables.

« Une découverte curieuse a été faite dans la journée de lundi par le comité conservateur. Il a pu se procurer à la mairie, (tout docteur y a droit) des listes d'émargements, et en les contrôlant, il a trouvé ce résultat phénoménal qu'à la section du Mont-de-Piété, il y avait 539 votants. Or M. Loup, qui y est en tête de la liste républicaine, avait obtenu 546 voix, soit 7 voix de plus que le nombre des votants.

« A la même section, les suffrages exprimés s'élevaient au chiffre de 22,125. Or 539 électeurs votent pour le nom de Loup, ce qui fait un total de 14,553. Il y a donc un excédent de 7,572 voix, soit pour chacun des 27 candidats, une majorité de 280 voix.

« Ces faits sont incroyables et cependant sont vus par nous et nous ne voulons les imputer qu'à la négligence.

« Calais, l'administration, instigatrice de la liste républicaine et d'intérêt local, dont dix-neuf noms sont sortis de l'urne, dimanche dernier, patronera, pour le scrutin de ballottage, les noms des sept candidats qui ont obtenu le plus de suffrages, ce sont : MM. Deloison, Monière, Everaert, Cossette, Palardelle, Desjardin et Prommel.

Cour d'assises du Nord

Audience du mercredi 7 mai

Présidence de M. le Conseiller DESTIEKER

Ministère public : M. BERTON, avocat-général.

1^{re} affaire. — Capelle, Thomas-Joseph, demeurant à Roubaix où il était docteur.

Le crime en question, aurait été commis par lui le 1^{er} février 1884. Ce crime est celui d'attentat à la pudeur avec violence et avec cette circonstance que sa victime, Deros, Mathilde-Marie, n'avait pas, à cette date, quinze ans révolus.

Le jury accorde à Capelle des circonstances atténuantes. Il est condamné à deux ans de prison.

M. de Prat était le défenseur de l'accusé. Son élégant parole lui promet un brillant avenir.

2^e affaire. — Delmé, Jean, habitait aussi Roubaix, mais se trouvait à Lille le 1^{er} février 1884. On lui reproche de s'être, les 11 et 12 février dernier, rendu coupable d'un attentat à la pudeur avec violence et d'une tentative de viol sur la personne de Marie Delmé, avec la circonstance aggravante que c'est sur la voie publique.

Delmé, bénéficiant des circonstances atténuantes, est condamné à trois ans d'emprisonnement.

3^e affaire. — Emile Leblond et Pierre Coquelle, ont l'un vingt-huit ans et l'autre cinquante ans, le premier est journaliste, le second fabricant de son état.

Ils sont accusés d'avoir, ensemble, frauduleusement fabriqué cinq pièces de 5 fr. en argent, à l'effigie de Napoléon III. Leblond est, en outre, prévenu d'avoir, le 10 février dernier, émis l'une de ces pièces.

Ce jour-là, en effet, étant à Somain, dans l'arrondissement de Douai, vers cinq heures du soir, à l'estaminet du sieur Couvet, il s'y fit servir de la bière et, pour sa consommation, remit au cabaretier une pièce de 5 fr. Celui-ci la palpa, s'aperçut qu'elle n'était pas de bon aloi, va aussitôt à la gendarmerie, située en face de sa demeure, et revint avec un gendarme. On trouve sur Leblond une seconde pièce faussée, et ce dernier se décide alors à raconter comment il aurait contrefait notre monnaie avec l'aide de Coquelle. Puis un perquisition amena encore la découverte de trois nouvelles pièces et d'écris de moulins en plâtre ayant été servis à la façonner.

Coquelle nie sa culpabilité.

Mais il y a longtemps que les accusés sont rayés des cadres des citoyens honnêtes. Leblond a déjà été condamné à la prison pour avoir fabriqué et émis sept fois de fausses pièces de 5 francs. Coquelle a déjà subi deux condamnations.

A l'audience, un incident se produisit. Il concerne Leblond. Son défenseur fait, en effet, poser aux jurés, par la Cour, une question d'ordre public sur l'article 128 du code pénal. Cette question est de la peine prononcée par la loi ou qui est fabriquée ou émise de la monnaie faussée, s'ils ont, même après les poursuites commencées, procuré l'arrestation des autres coupables.

Le jury rejette l'excuse légale. Il admet seulement, en faveur de Leblond, des circonstances atténuantes et la Cour prononce contre ce dernier une peine de cinq ans de réclusion.

Coquelle est acquitté.

Défenseur de Leblond : M. Pichouier.

Défenseur de Coquelle : M. Pichouier.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

des communes du Nord et du Pas-de-Calais

Lomme. — Election du 4 mai. — Section du Bourg, élus : Becquet Désiré, 334. — Loyer Ernest, 311. — Becquet Armand, 329. — Delere Pierre, 317. — Becquet-Sir, 311. — Pucelle Jules, 291. — Dupont Auguste, 276. — Ambert Henri, 270. — Biharel Narcisse, 262. — Becquet-François, 260. — Ducrocq Henri, 260. — Imbert de la Phaloeque, 253.

Section du Marais, élus : Desruelle-Bailleur, 95. — Becker Henri, 90. — Defandré Jean, 82. — Bailleur François, 74. — Fry Désiré, 72. — Section de Canteleu, élus : Tredez, 153. — Mesléon Edmond, 113. — Herent Arthur, 110. — Herts

Carlos, 107. — Jacques Alfred, 101. — Barbey Désiré, 99. — Verstraete Eugène, 97.

Ballottage entre Babouin et Josien.

La Basse. — La liste libérale conservatrice a passé presque inaperçue (20 candidats sur 21 présents) contre la liste républicaine, composée des nullités les plus extravagantes de la ville. Le seul candidat évité, M. le docteur Courtols, qui, d'ailleurs, n'a manqué que de 17 voix au premier tour, passera certainement dimanche prochain.

A Achicourt, la lutte a été ardente. Onze conseillers ont été élus. Cinq sur l'ont été républicains et six sur l'ont été libéraux, malgré les actes scandaleux de pression exercés par lui, malgré les promesses faites et les secours de toute nature qu'il a distribués.

A Bapaume, le parti républicain se trouve dans le plus grand désarroi.

M. Pajot, maire depuis treize ans, est resté sur le carreau.

MM. Lagnier, ancien adjoint et Théry, au contraire, exclus de la liste officielle ont été nommés à une très forte majorité, avec quatre de leurs amis.

Il y a douze ballottes et le succès de dimanche prochain est prévu, car l'ouvrier commence à comprendre que ceux qui ont républicains des promesses, n'ont point, depuis dix ans, amélioré son sort.

A Rocquincourt, nous l'avons dit, les républicains viennent d'éprouver un véritable désastre : le maire seul, de sa liste, a réussi à rentrer dans le conseil et par la petite porte, tout a fait derrière lui. Les républicains n'avaient pourtant rien négligé pour prendre possession de la commune.

A Vitry, la liste conservatrice a obtenu dix élections et les républicains quatre.

Restent six ballottes, dont plusieurs viendront renforcer la majorité.

A Hamblain-lez-Prés, l'administration républicaine de M. Grodecoq a trouvé son Waterloo.

A Lens, les républicains ont subi un échec sérieux. Neuf conservateurs ont été élus et trois républicains seulement. M. Lepiant, l'ancien conseiller général et l'ancien maire, a réussi à se faire élire au premier de la liste et avec quelques voix de majorité.

A Manin, malgré les intrigues et les manœuvres des républicains, la liste conservatrice a passé tout entière.

A Vieux, même succès pour les conservateurs, qui seuls composent le conseil municipal.

A Hautville, le maire républicain a été exclu du conseil. Une majorité conservatrice est substituée à la majorité républicaine.

A La Gache, qui avait un conseil républicain, les conservateurs ont opposé des candidats à ceux du maire et l'ont battus : six conservateurs sont élus et assurés déjà la majorité à nos amis.

A Valenciennes, la liste de conciliation a fait passer quinze de nos membres : ballottage pour le seizième.

A Valenciennes, sur 10 conseillers élus, il y en a sept de la liste de M. Oger, maire, et trois de la liste de M. Senlecq. Il y a deux ballottes.

A Delaetes, l'administration républicaine est entièrement balayée.

M. de Bangehem arrive en train à Lille à 7 heures et a été reçu par M. Oger, maire, et trois autres conseillers municipaux.

Le reste des conseillers à élire à qui il n'a manqué qu'une seule voix dimanche. Leur accès n'est donc certain.

NOTRE

Solemes. — Un tisseur de la rue du Nouveau-Monde, le nommé François Flament, âgé de soixante-et-un ans, ancien métierier, a été pendu dans son grenier à la Cour, le 6 mai 1884, dans sa chambre, par suite d'un accès de folie.

On ne sait à quelle cause attribuer ce suicide : Flament jouissait d'une bonne santé et d'une aisance relative.

Avesnelles. — Mardi, à onze heures du matin, un incendie éclatait au Flament, dans le grenier du nommé Jean-Baptiste Mercier, journalier, et gagnait la maison du nommé Henri Chintot, aussi journalier.

Les deux maisons, couvertes en chaume, n'ont pu être sauvées et ont été démolies. La perte est évaluée à 5,600 fr. Il y a assurance pour 2,700 fr. au profit de Chintot.

Mercier, qui était un vieillard de 70 ans, donait depuis quelques temps des signes d'aliénation mentale. Plusieurs fois il avait cherché à se détruire par l'eau ou par la corde. Mardi, profitant d'une absence de sa femme, il monta dans son grenier, attacha une chaîne au sommier, mit le feu en plusieurs endroits et se passa la chaîne au cou. Tout cela en quelques minutes. Son corps a été retrouvé à demi carbonisé.

Un premier cri d'alarme poussé par la femme Mercier, qui rentrait chez elle, M. le maire et M. le curé accompagnés et organisant la chaîne. La pompe de la commune, qui servait pour la première fois et qui dirigeait M. Oscar Carnoy en l'absence du lieutenant Leclercq, absent, a pu protéger les maisons voisines.

Les pompes d'Avesnelles, de Sémeries et même d'Avesnes avaient été amenées sur les lieux. Toute la population, les femmes surtout, ont rivalisé d'efforts pour arrêter le fléau.

PAS-DE-CALAIS

Béthune. — Le général Billot, parti mardi matin de Lille par le train de 9 heures 10, est arrivé à Béthune vers 9 heures. Immédiatement après, il recouvrit à la mairie de notre ville les autorités civiles et militaires. Il a passé ensuite la revue des troupes de notre garnison et après le déjeuner, qui a eu lieu à la sous-préfecture, il s'est rendu à Béthune, accompagné du colonel Sanezy, commandant le 73^e de ligne, de MM. Dupuch, maire de Béthune, et Mahieu, adjoint, pour visiter les terrains proposés pour l'emplacement de la commission militaire pour l'emplacement d'un champ de tir.

On espère une entente sur l'emplacement du champ de tir qui se trouve maintenant à Elinghem.

Calais. — Le tunnel sous la Manche. — Malgré l'hostilité du gouvernement britannique, le projet relatif à la construction d'un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, M. Edouard Watkin doit en proposer la seconde lecture à la Chambre des communes.

M. Chamberlain, président du Board of trade, demandera le rejet de cette motion.

Boulogne. — M. Hugot, sénateur-maire de la ville de Boulogne, vient de faire afficher à l'adresse où il remercie les électeurs qui lui ont donné leurs voix au scrutin du 4 mai 1884 (2,498 suffrages) ; le nombre de voix obtenu par M. Hugot était inférieur de 2 heures 10, est arrivé à Béthune vers 9 heures. Immédiatement après, il recouvrit à la mairie de notre ville les autorités civiles et militaires. Il a passé ensuite la revue des troupes de notre garnison et après le déjeuner, qui a eu lieu à la sous-préfecture, il s'est rendu à Béthune, accompagné du colonel Sanezy, commandant le 73^e de ligne, de MM. Dupuch, maire de Béthune, et Mahieu, adjoint, pour visiter les terrains proposés pour l'emplacement de la commission militaire pour l'emplacement d'un champ de tir.

On espère une entente sur l'emplacement du champ de tir qui se trouve maintenant à Elinghem.

Calais. — Le tunnel sous la Manche. — Malgré l'hostilité du gouvernement britannique, le projet relatif à la construction d'un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, M. Edouard Watkin doit en proposer la seconde lecture à la Chambre des communes.

M. Chamberlain, président du Board of trade, demandera le rejet de cette motion.

Boulogne. — M. Hugot, sénateur-maire de la ville de Boulogne, vient de faire afficher à l'adresse où il remercie les électeurs qui lui ont donné leurs voix au scrutin du 4 mai 1884 (2,498 suffrages) ; le nombre de voix obtenu par M. Hugot était inférieur de 2 heures 10, est arrivé à Béthune vers 9 heures. Immédiatement après, il recouvrit à la mairie de notre ville les autorités civiles et militaires. Il a passé ensuite la revue des troupes de notre garnison et après le déjeuner, qui a eu lieu à la sous-préfecture, il s'est rendu à Béthune, accompagné du colonel Sanezy, commandant le 73^e de ligne, de MM. Dupuch, maire de Béthune, et Mahieu, adjoint, pour visiter les terrains proposés pour l'emplacement de la commission militaire pour l'emplacement d'un champ de tir.

On espère une entente sur l'emplacement du champ de tir qui se trouve maintenant à Elinghem.

SOMME

Oisemont. — Nous apprenons qu'un nouveau crime vient d'être commis dans la région.

Le parquet d'Amiens a reçu ce matin par dépêche, s'est rendu de suite à Oisemont.

Un homme a tué sa femme à coups de serpe ; la malheureuse victime a la tête fendue.

L'assassin est arrêté.

A demain d'autres détails.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 7 mai. — Adèle Crohin, rue de Beauververt, 21 ans, cordonnier, Hôtel-Dieu. — Marie Castelain, 35 ans, modiste, rue de Beauververt. — Joseph Bloquiau, 21 ans, rue de Valenciennes, 21. — Léonard Decock, 52 ans, époux, rue de France, 73. — Charles Leclercq, 21 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Blanche Chiron, 6 ans, rue de Valenciennes, 77. — Jules Weckx, 3 ans, chemin des Couteaux, États-Liegeois, 6.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 7 mai. — Arthur Liégeois, 24 ans, peigneur et Bénédictine Fauvaux, 24 ans, ménagère.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 7 mai. — Auguste Destroies, 21 ans, cordonnier, Hôtel-Dieu. — Marie Castelain, 35 ans, modiste, rue de Beauververt. — Joseph Bloquiau, 21 ans, rue de Valenciennes, 21. — Léonard Decock, 52 ans, époux, rue de France, 73. — Charles Leclercq, 21 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Blanche Chiron, 6 ans, rue de Valenciennes, 77. — Jules Weckx, 3 ans, chemin des Couteaux, États-Liegeois, 6.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 7 mai. — Marie-Louise de la Cour, 23 ans, coiffeur, rue de Valenciennes, 77. — Marie-Louise de la Cour, 23 ans, coiffeur, rue de Valenciennes, 77. — Marie-Louise de la Cour, 23 ans, coiffeur, rue de Valenciennes, 77.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 7 mai. — Marie-Louise de la Cour, 23 ans, coiffeur, rue de Valenciennes, 77. — Marie-Louise de la Cour, 23 ans, coiffeur